

# STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR AMÉLIORER LA GESTION DES AMP EN MÉDITERRANÉE



# RAPPORT : STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR AMÉLIORER LA GESTION DES AMP EN MÉDITERRANÉE

Auteurs : Giuseppe Di Carlo (WWF-MedPO), Arturo Lopez (Consultant), Francis Staub (Consultant)

Avec la participation de : Souha El Asmi (PNUE/PAM-CAR/ASP), Naik Faucon (ATEN), Sami Ben Haj (Consultant/Conservatoire du Littoral), Anne Walton (NOAA), Marie Romani et Marianne Lang (MedPAN).

Traduction : Laurence Calon

Mise en page : Catherine Roberts

Et le soutien de : plusieurs organismes ont contribué à cette action, notamment l'UICN-Med, ACCOBAMS, PNUE/PAM - Plan Bleu, EUROPARC, l'Agence des Aires Marines Protégées – France, la Direction Générale Turque pour la Conservation des Ressources Naturelles - Turquie, le PNUD – Turquie, le FFEM, le Conservatoire du Littoral.

Remerciements : le personnel de différentes AMP de la région a grandement contribué à cette action en fournissant des données, des informations et des retours sur cette étude. Nous tenons à les remercier d'y avoir consacré du temps mais aussi de croire qu'ensemble, nous pouvons faire évoluer les AMP en Méditerranée.

Ce rapport doit être cité comme suit :

Di Carlo G., Lopez A., Staub F., Romani M. 2012. Stratégie de renforcement des capacités pour améliorer la gestion des AMP en Méditerranée - Mandaté par WWF-MedPO/MedPAN/CAR-ASP. 19 pages + Annexes.

## AVEC LE SOUTIEN DE



Conservatoire  
du littoral



Atelier technique des  
ESPACES NATURELS

Le réseau des professionnels de la nature

## AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



FONDATION  
PRINCE ALBERT II  
DE MONACO



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

# SOMMAIRE

---

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION   | 1  |
| SECTION I : ÉVALUER LES BESOINS ET PRIORITÉS   | 2  |
| SECTION II : ÉTABLIR UN POINT DE RÉFÉRENCE   | 7  |
| SECTION III : LEÇONS TIRÉES  | 10 |
| SECTION IV : RESSOURCES ET OUTILS EXISTANTS POUR LES GESTIONNAIRES D'AMP                     | 12 |
| SECTION V : RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS | 13 |
| SECTION VI : MÉCANISME D'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS                | 18 |
| ANNEXES (disponibles sur demande au format électronique)                                     |    |
| Annexe I : Liste des personnes interrogées   |    |
| Annexe II : Besoins en formation selon les pays  |    |
| Annexe III : Opportunités de formation existantes (par thème)                                |    |
| Annexe IV : Évaluation des initiatives de formation sélectionnées                            |    |
| Annexe V : Organismes de formation actuels   |    |
| Annexe VI : Guides de gestion actuels et prévus  |    |
| Annexe VII : Acronymes   |    |
| Annexe VIII : Références   |    |

# INTRODUCTION

## CONTEXTE

Les Aires Marines Protégées (AMP) ont été reconnues comme l'un des outils les plus efficaces pour la conservation de la biodiversité et pour lutter contre l'exploitation croissante des ressources marines et côtières. En Méditerranée, le nombre d'AMP augmente rapidement (actuellement 185<sup>1</sup>). Pourtant, les AMP ne sont pas toutes fonctionnelles ou ne disposent pas toujours de personnel qualifié, ce qui engendre un manque de planification et une gestion parfois inefficace. Le renforcement des capacités est un mécanisme de transmission de compétences et de connaissances au personnel de l'AMP, grâce à une série d'actions adaptées, tout d'abord en salle de formation puis sur le terrain. Les programmes adaptés pour les AMP sont de plus en plus courants (voir ce compte-rendu), et offrent ainsi une variété de démarches et de résultats en termes de renforcement des capacités.

En Méditerranée, les AMP manquent de personnel ou leur personnel manque souvent d'expérience en gestion, conservation et planification. Pour pallier ces lacunes, différents efforts ont été entrepris afin d'améliorer les capacités de gestion des AMP. Parallèlement, les besoins en termes d'efficacité de gestion et de planification augmentent sans cesse.

Ce compte-rendu couvre en particulier les aires marines protégées et côtières. Cette étude visait à : a) évaluer les besoins actuels et les priorités en termes de renforcement des capacités au niveau national et au niveau de l'AMP; b) analyser les programmes et activités de renforcement des capacités existants dans la région; c) évaluer les réussites en termes de renforcement des capacités; d) formuler une stratégie de renforcement des capacités qui réponde aux besoins de gestion des AMP en Méditerranée, aux niveaux régional, national et local et e) développer des mécanismes de formation intégrés et réalisables avec la collaboration d'acteurs régionaux et nationaux.

## DÉMARCHE

Entre juin et octobre 2011, 137 questionnaires (Q) ont été envoyés aux organismes de formation de la région (Q1), aux autorités nationales (Q2), et aux gestionnaires d'AMP (Q3). L'Annexe I présente la liste des personnes interrogées et celles ayant répondu. En plus des questions sur les capacités du personnel et les centres de formation, les questionnaires comprenaient une liste de 20 sujets (ou thèmes) à évaluer et à noter en fonction des besoins prioritaires en renforcement des capacités. Ces sujets avaient été identifiés par les membres du Programme de Renforcement des Capacités du WWF (en partenariat avec NOAA), en utilisant des informations complémentaires recueillies auprès d'une série d'experts, d'acteurs et d'institutions méditerranéennes. L'évaluation des capacités menée par le réseau CaMPAM (Réseau de gestion des aires marines protégées caribéennes dans le cadre du PNUE-PEC et du Protocole SPAW relatif aux Aires et aux Espèces Spécialement Protégées de la Convention de Cartagena) a également été consultée.

Un groupe d'AMP a été créé pour apporter leur soutien et leurs conseils. Il comprenait plusieurs AMP de la région et les mentors du projet MedPAN Sud (WWF) qui avaient la responsabilité d'engager les partenaires au niveau national et de rassembler les informations sur les efforts de renforcement des capacités au niveau local.

Un projet parallèle a été lancé par le CAR/ASP, MedPAN et le WWF afin d'estimer les besoins en termes d'outils de gestion pour les AMP, en évaluant l'applicabilité des outils existants et d'une stratégie pour le développement de futurs outils de gestion. La synthèse des résultats de cette action est présentée en Section IV.

---

<sup>1</sup>Source MedPAN



## SECTION I : ÉVALUER LES BESOINS ET PRIORITÉS

Sur 137 questionnaires, 61 provenant de 16 pays différents ont été réceptionnés (Q1 7/29 - Q2 12/33 - Q3 42/75, reçus/envoyés). Les pays pour lesquels aucune réponse n'a été obtenue sont la Bosnie- Herzégovine, Chypre, Israël, Monaco et la Libye.

### **Les faiblesses en termes de gestion identifiées par les AMP sont les suivantes :**

- Il y a un manque de zonage et de planification de la gestion dans les AMP;
- Le personnel ne possède pas les capacités de gestion appropriées afin de gérer les impacts des activités de loisir (plongée et sports nautiques) et des pêcheries locales (commerciales et sportives);
- Le personnel ne possède pas les capacités permettant de favoriser les processus de participation des acteurs;
- Les capacités d'évaluation et de suivi du personnel sont faibles voire inexistantes;
- Les moyens financiers, infrastructures et équipements sont insuffisants etc.

### **Principaux domaines pour lesquels les AMP ont besoin de soutien :**

- Capacités de gérer les conflits entre différents groupes d'utilisateurs;
- Plans et chaînes de réglementation insuffisants;
- Financement durable et approprié, options d'autofinancement limitées (même dans les pays de l'UE).

Bien que les sujets tels que le changement climatique, les espèces envahissantes et les sites Natura 2000 en mer ne figuraient pas dans les questionnaires, ils doivent être considérés comme des problématiques émergentes à prendre en compte absolument et pour lesquelles les capacités des gestionnaires doivent être renforcées.

### **Priorités et besoins en renforcement des capacités identifiés :**

Chaque pays ou AMP devait citer leurs trois principaux besoins en renforcement des capacités afin d'identifier les priorités. Trois points étaient assignés à chacun des trois besoins prioritaires et un point à chaque besoin supplémentaire en formation.

Les points ont été additionnés afin d'établir une liste des priorités de formation pour l'ensemble de la région (voir Tableau 1).

Ces résultats sont en adéquation avec l'évaluation des outils de gestion (Ben Haj, 2012<sup>2</sup>) menée sur un panel de 12 AMP dans 8 pays méditerranéens (voir Section IV), qui a permis d'identifier des enjeux similaires tels que : la gestion de la pêche, le développement du tourisme durable, la gestion de la fréquentation, le suivi scientifique (notamment le suivi des espèces/habitats), l'éducation à l'environnement et l'autofinancement.

Il est intéressant de noter que ces priorités correspondent presque exactement aux besoins en gestion évalués (Gombos et al., 2011<sup>3</sup>) sur un panel de 27 AMP dans 10 pays des Caraïbes. Il convient d'ajouter que nos résultats peuvent être influencés par les institutions ayant répondu au questionnaire et les perceptions individuelles de chacun. Cependant, nous avons normalisé les résultats en recoupant les priorités identifiées par chaque pays et par groupe de pays.

---

<sup>2</sup>Ben Haj S., 2012. Development of Guidebooks for Marine Protected Areas Managers in the Mediterranean – Assessment. Commissioned by MedPAN, UNEP/MAP-RAC/SPA and WWF-MedPO. 27 pages + Annexes.

<sup>3</sup>Gombos, M., A. Arrivillaga, D. Wusinich-Mendez, B. Glazer, S. Frew, G. Bustamante, E. Doyle, A. Vanzella-Khoury, A. Acosta, and B. Causey. 2011. A Management Capacity Assessment of Selected Coral Reef Marine Protected Areas in the Caribbean. Commissioned by the National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) Coral Reef Conservation Program (CRCP), the Gulf and Caribbean Fisheries Institute (GCFI) and by the UNEP-CEP Caribbean Marine Protected Area Management Network and Forum (CaMPAM). 269 pp.

Cela nous a permis d'homogénéiser les résultats et d'éliminer les éventuelles données aberrantes. Ceci étant, nous avons tout de même observé des différences entre les réponses des personnes interrogées au niveau national et au niveau des sites (personnel AMP), aussi bien au sein d'un même pays que sur différents pays. Cela reflète les intérêts différents des praticiens en termes de formations, souvent fonction de leur poste, leur rôle, leurs responsabilités et leurs objectifs de carrière.

| Classement | Thème  | Note |
|------------|--|------|
| 1          | Conservation d'habitats ou espèces spécifiques (*)         | 108  |
| 2          | Implication des acteurs                                    | 88   |
| 3          | Écologie et Biodiversité marine                            | 85   |
| 4          | Application de la réglementation et patrouilles            | 83   |
| 5          | Suivi scientifique   | 82   |
| 6          | Gestion de la fréquentation (plongée, activités nautiques) | 75   |
| 7          | Mécanismes d'autofinancement                               | 73   |
| 8          | Gestion de la pêche  | 67   |
| 9          | Zonage des AMP   | 64   |
| 10         | Développement du tourisme durable, GIZC                    | 58   |
| 11         | Planification de la gestion de l'AMP                       | 56   |
| 12         | Fondamentaux des AMP (ou MPA 101)                          | 54   |
| 13         | Conventions régionales et Réseaux                          | 51   |
| 14         | Communication et éducation à l'environnement               | 44   |
| 15         | Contexte juridique et institutionnel de l'AMP              | 42   |
| 16         | SIG comme outil pour la gestion des ressources marines     | 41   |
| 17         | Planification au niveau du Réseau d'AMP                    | 38   |
| 18         | Gestion des données en ligne                               | 31   |
| 19         | Élaboration de réglementations                             | 30   |
| 20         | Autres (langues étrangères, bénévolat)                     | 26   |

\* espèces/habitats font généralement référence aux herbiers, cétacés et tortues marines.

|                     |  |
|---------------------|--|
| Très haute priorité |  |
| Haute priorité      |  |
| Priorité moyenne    |  |
| Faible priorité     |  |

Tableau1 - Liste des priorités de renforcement des capacités dans la région méditerranéenne.

## BESOINS PAR GROUPE CIBLE

Des différences ont été observées entre les besoins des praticiens au niveau national et au niveau de l'AMP. Par exemple, la gestion de la pêche et la gestion de la fréquentation sont des priorités pour la plupart des gestionnaires d'AMP dans la région, mais pas spécialement pour les autorités nationales, qui ont plutôt identifié des priorités telles que l'établissement de cadres juridiques et de conventions régionales.

Mais les réponses présentent aussi de nombreuses similitudes. Certaines priorités sont comparables entre les groupes cibles et à travers la région : la gestion/conservation d'espèces, l'implication des acteurs, l'écologie marine, les fondamentaux des AMP, le suivi scientifique et l'application de la réglementation. Les 10 demandes de formation principales à travers l'ensemble de la région figurent dans le Tableau 2 et sont classées par groupe cible :

| Classement | Thème  | Note |
|------------|--|------|
| 1          | Conservation d'habitats ou espèces spécifiques (*)         | 108  |
| 2          | Participation des acteurs                                  | 88   |
| 3          | Écologie et Biodiversité marine                            | 85   |
| 4          | Application de la réglementation et patrouilles            | 83   |
| 5          | Suivi scientifique   | 82   |
| 6          | Gestion de la fréquentation (plongée, activités nautiques) | 75   |
| 7          | Mécanismes d'autofinancement                               | 73   |
| 8          | Gestion de la pêche  | 67   |
| 9          | Zonage des AMP   | 64   |
| 10         | Industrie du tourisme                                      | 58   |
| 11         | Planification de la gestion de l'AMP                       | 56   |
| 12         | MPA 101  | 54   |
| 13         | Conventions régionales et Réseaux                          | 51   |
| 14         | Éducation à l'environnement                                | 44   |
| 15         | Contexte juridique et institutionnel de l'AMP              | 42   |
| 16         | SIG comme outil pour la gestion des ressources marines     | 41   |
| 17         | Planification au niveau du Réseau d'AMP                    | 38   |
| 18         | Gestion des données en ligne                               | 31   |
| 19         | Élaboration de réglementations                             | 30   |
| 20         | Autres (langues étrangères, bénévolat)                     | 26   |

\* espèces/habitats font généralement référence aux herbiers, cétacés et tortues marines.

|                     |  |
|---------------------|--|
| Très haute priorité |  |
| Haute priorité      |  |
| Priorité moyenne    |  |
| Faible priorité     |  |

Tableau 2 - Besoins en formation par groupe cible.

## BESOINS PAR PAYS

Le nombre important de réponses reçues des sites d'AMP (42) donne une idée des besoins par pays; les tableaux présentant les résultats par pays sont listés en Annexe II. Ici encore, sur 20 sujets proposés, les mêmes 10 sujets ont été identifiés comme priorités de formation par la plupart des pays. Cependant, chaque pays a des besoins et des priorités spécifiques, et les résultats de l'Annexe II permettront d'adapter les initiatives de renforcement des capacités spécifiques au niveau national.

Au niveau de l'AMP, des différences sont observées lorsque l'on sépare les besoins spécifiques des gestionnaires de ceux des rangers sur le terrain. Les gestionnaires sont intéressés par le zonage, la conservation d'espèces, l'implication des acteurs, la gestion de la pêche et les mécanismes de financement durable, alors que les rangers indiquent en priorité leurs besoins en formation dans les domaines de l'éducation, la gestion de la fréquentation, le recueil de données et la mise en place de patrouilles.

Les similarités entre pays ont été recherchées afin d'identifier si les résultats par pays s'alignaient lorsqu'on les regroupait en ensembles sous-régionaux. Par exemple, l'application de la réglementation et l'éducation semblent importants pour les gestionnaires d'AMP des pays hors UE uniquement.

## PRIORITÉS AU NIVEAU SOUS-RÉGIONAL

Les questionnaires ont permis d'évaluer la liste des besoins en formation par pays ainsi que leurs trois thèmes prioritaires (Tableau 3). Après avoir additionné les notes, les besoins en formation par thème ont été organisés en 4 catégories de priorité et regroupés en fonction de trois sous-régions. Ces sous-régions ont été identifiées en fonction de besoins similaires ou de statuts de gestion d'AMP similaires. Il s'agit de : l'Afrique du nord francophone (Algérie, Maroc, Tunisie), la Méditerranée orientale (Égypte, Liban, Libye, Syrie, Turquie et tous les pays adriatiques), et les états méditerranéens membres de l'UE. Bien que les priorités des sous-régions puissent être différentes, certains thèmes sont applicables à l'ensemble de la Méditerranée, comme par exemple : les plans de conservation d'espèces, l'implication des acteurs, l'écologie marine et les fondamentaux des AMP, le suivi scientifique et l'application de la réglementation.

| TABLEAU 3 – Thèmes de Prioritaires par sous-région |   | Sous-région Afrique du | Sous-région Méd. orientale | Sous-région Pays de l'UE | Ensemble de la Méditerranée |
|--|---|------------------------|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| 1  | Conservation d'habitats/espèces spécifiques | 11                     | 46                         | 5                        | 108                         |
| 2  | Implication des acteurs                     | 12                     | 28                         | 48                       | 88                          |
| 3  | Écologie et biodiversité marine             | 13                     | 18                         | 49                       | 85                          |
| 4  | Application de la réglementation            | 9                      | 43                         | 31                       | 83                          |
| 5  | Suivi scientifique                          | 4                      | 43                         | 35                       | 82                          |
| 6  | Gestion de la fréquentation                 | 4                      | 32                         | 39                       | 75                          |
| 7  | Mécanismes d'autofinancement                | 2                      | 33                         | 38                       | 7                           |
| 8  | Gestion de la pêche                         | 3                      | 16                         | 42                       | 6                           |
| 9  | Zonage d'AMP                                | 6                      | 35                         | 23                       | 64                          |
| 10   | Industrie du tourisme                       | 2                      | 21                         | 35                       | 58                          |
| 11   | Planification de la gestion d'AMP           | 8                      | 22                         | 2                        | 56                          |
| 12   | Fondamentaux des AMP                        | 4                      | 18                         | 32                       | 54                          |
| 13   | Conventions régionales, Réseaux             | 8                      | 16                         | 2                        | 5                           |
| 14   | Éducation à l'environnement                 | 4                      | 21                         | 19                       | 44                          |
| 15   | Cadre juridique/institutionnel pour les AMP | 10                     | 19                         | 13                       | 42                          |

|                     |  |
|---------------------|--|
| Très haute priorité |  |
| Haute priorité      |  |
| Priorité moyenne    |  |
| Faible priorité     |  |

Tableau 3 : Thèmes de formation prioritaires par sous-région

## STADE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AMP

Dans ce rapport, nous considérons deux stades de développement pour les AMP en Méditerranée : a) les AMP ayant acquis une bonne capacité de planification et de gestion, qui mettent en place des programmes de suivi et disposent d'un personnel qualifié, et b) les AMP dont les capacités et les objectifs de gestion sont toujours en cours de développement, et dont le personnel a besoin de renforcer ses capacités de gestion.

Les AMP au stade de « développement » sont plutôt intéressées par les thèmes relatifs à la planification, comme la planification de la gestion, la planification spatiale et le zonage, l'application et la participation à des réseaux et conventions régionales et l'établissement de cadres juridiques/institutionnels.



Les AMP se situant à un stade « plus avancé » sont demandeuses de capacités plus ciblées, telles que la gestion de la fréquentation, la gestion des pêcheries locales, le suivi scientifique, le développement de bases de données et de SIG, ou encore le financement durable.

Certains thèmes sont communs aux AMP « en développement » et à celles « plus avancées » : les fondamentaux des AMP, la conservation d'espèces et d'habitats, l'implication des acteurs et l'application de la réglementation/patrouilles.

## EFFECTIFS DU PERSONNEL DES AMP

Il existe aujourd'hui 185 AMP dans la région, pour lesquelles nous estimons qu'un minimum de 5 à 10 individus bien formés dans le milieu marin est nécessaire pour que les plans de gestion puissent être mis en œuvre de façon efficace. Le questionnaire a permis d'évaluer les effectifs actuels du personnel des AMP et leurs capacités. Quatre catégories de personnel d'AMP ont été considérées : 1) les gestionnaires, au niveau national et au niveau de l'AMP; 2) les scientifiques; 3) le personnel technique, comprenant les guides et les éducateurs; 4) les rangers et le personnel responsable de la maintenance.

Les questionnaires ont fourni des informations sur le nombre d'individus en fonction dans ces 4 catégories, mais les réponses présentent de nombreux manques et informations incomplètes. Une moyenne des effectifs actuels a été calculée en fonction des réponses reçues : 0,9 gestionnaires; 1,4 scientifiques et 3,9 « guides et rangers » par AMP. Cependant, ces chiffres sont fortement biaisés par les pays qui prévoient parfois de recruter plus de personnel, ou qui incluent du personnel bénévole ou d'ONG. A ce jour, la plupart des AMP ne disposent pas de personnel spécifique, et leur expérience est souvent plutôt terrestre. Environ un tiers du personnel n'est souvent disponible qu'en saisonnier ou est bénévole, ou encore provient d'universités ou d'ONG.

Selon la Base de Données MedPAN (pour les AMP n'ayant pas encore fourni d'informations sur leur personnel), l'évaluation régionale indique que 784 personnes œuvrent de façon permanente sur 86 AMP; ces chiffres sont faussés par les données de Brijuni (200 individus constituant le personnel), et Port-Cros (79 individus); par ailleurs, 292 individus ne travaillent que temporairement sur 72 AMP (chiffre biaisé par Brijuni (50), El Kala (30) et Zakynthos (28)). Enfin, 412 personnes ne travaillent que pendant la saison estivale sur 74 AMP (chiffre biaisé par Brijuni (50), El Kala (60), Isole Egadi (30), Arcipelago della Maddalena (30), Telascica (25), Zakynthos (25), Mljet (23)). Si l'on exclut Brijuni, El Kala, Port-Cros et d'autres AMP, nous obtenons un chiffre plus réaliste de 6 employés à temps plein; 2,6 à temps partiel et 2,5 en saison estivale, pour chaque AMP méditerranéenne ayant répondu au questionnaire. Ces chiffres reflètent mieux les résultats de cette évaluation.

## SECTION II : ÉTABLIR UN POINT DE RÉFÉRENCE

### CAPACITÉS DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES AU SEIN DES AMP

Notre évaluation a permis d'identifier les AMP ayant acquis des capacités dans des domaines spécifiques et capables de partager cette expertise ou expérience avec d'autres AMP. Cela permettrait l'établissement de mécanismes de formation entre AMP, et offrirait la possibilité de développer un réseau d'apprentissage basé sur le partage des expériences, des leçons tirées et d'études de cas. Des AMP en France, en Grèce, en Italie, au Liban, en Espagne, en Tunisie et en Turquie ont indiqué des thèmes spécifiques pour lesquels elles pourraient animer des activités de renforcement des capacités, notamment dans les domaines de la gestion de la fréquentation, l'implication des acteurs, la gestion des pêcheries locales, les techniques de patrouille, la conservation d'espèces et le suivi scientifique. La liste d'AMP ayant la capacité de former d'autres praticiens est présentée dans le Tableau 4.

| Thème   | AMP ayant les capacités de former d'autres praticiens        |
|---|--|
| Écologie marine et fondamentaux des AMP         | Miramare, Gaiola, Iles aux Palmiers, Kas-Kekova, Galite      |
| Planification spatiale et zonage des AMP        | Kas-Kekova   |
| Planification de la gestion des AMP             | Miramare   |
| Implication des acteurs                         | Kas-Kekova   |
| Élaboration des réglementations                 | Plemmirio  |
| Application de la réglementation et patrouilles | Iles Medes   |
| Conservation d'espèces / habitats               | Iles aux Palmiers, La Galite, Zakynthos                      |
| Gestion des pêcheries locales                   | Portofino, T. Guaceto  |
| Gestion de la fréquentation                     | Iles Medes, C. Creus, Zakynthos, Miramare, Gaiola, Portofino |
| Éducation à l'environnement, communication      | Miramare, Gaiola   |
| Suivi scientifique, traitement des données      | Iles aux Palmiers, Portofino                                 |
| SIG pour la gestion marine                      | C. Creus, Cerbère-Banyuls, Iles Medes, Miramare              |
| Programmes de bénévolat                         | Kas-Kekova   |

Tableau 4 - Exemple de thèmes pour lesquels différentes AMP pourraient former d'autres gestionnaires.

### PROGRAMMES DE FORMATION EXISTANTS

Nous avons identifié 250 opportunités de formation liées ou applicables à la gestion des AMP, délivrées ces 5 dernières années par 51 organismes nationaux et internationaux.

Presque cent d'entre elles n'ont pas été prises en compte pour cette évaluation, soit car il s'agissait de formations universitaires de longue durée, soit car elles ne s'appliquaient qu'à la partie « côtière » (et non marine) du concept de « Gestion Intégrée des Zones Côtières ». Les 150 autres opportunités de formation, délivrées en anglais ou en français, ont un lien avec les 15 thèmes prioritaires et sont applicables aux AMP. Ces 150 opportunités de formation sont classées par thème dans l'Annexe III qui comprend des informations détaillées et les liens vers les sites internet. Sur ces 150 formations, 17 seulement couvrent l'intégralité des problématiques de gestion d'AMP. Seulement 4 d'entre elles sont de longue durée (menées par l'ATEN, CaMPAM, NOAA, TNC), et les 13 autres sont des formations courtes basiques (1 à 3 jours) sur les fondamentaux des AMP (3 d'entre elles sont disponibles en ligne).

Les 133 autres formations couvrent les autres thèmes prioritaires, la plupart sous forme de cours en salle de classe de 2 à 4 jours. Il existe aussi des ateliers spécifiques de 5 à 10 jours (comprenant des visites sur le terrain), mais leur coût est souvent supérieur à 300€. Une analyse plus approfondie révèle que la plupart des formations (et certainement l'ensemble des ateliers) ne sont délivrées qu'une seule fois et ne sont pas inscrites dans le cadre d'un programme de formation régulier. Nous supposons que les formations seraient répétées à la demande, et

adaptées à des besoins spécifiques. Mises à part quelques exceptions, seules les formations en ligne (généralement gratuites) sont disponibles en continu et peuvent donc être suivies à tout moment.

Les formations les plus adaptées aux AMP sont actuellement organisées par des organismes régionaux (WWF/NOAA proposent le plus grand nombre de formations, suivis par le CAR/ASP, le Conservatoire du Littoral et ACCOBAMS) ou internationaux (NOAA, CaMPAM, UNEP-Doalos). Des formations courtes destinées au personnel d'aires protégées sont également délivrées par les administrations publiques et les institutions nationales en Algérie, Croatie, Chypre, France, Italie, Malte, Espagne, Tunisie et en Turquie. Des formations spécifiques (aux coûts variables) sont aussi proposées par les universités ou les ONG dans plusieurs pays. Enfin, 13 formations en gestion sont disponibles en ligne, mais elles concernent les aires protégées de manière générale. Certaines comprennent quelques modules spécifiques aux aires marines (voir liste complète en Annexe III).

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les 150 opportunités de formation présentées en Annexe III ont été mises en regard des critères de sélection élaborés par les mentors de WWF MedPAN Sud (Barcelone 2009). Les critères de sélection des programmes de formation sont les suivants : a) intérêt du thème (en fonction des besoins prioritaires de la région); b) capacités (expérience dans la région et capacité à mettre en place l'activité immédiatement); c) cadre favorable (volonté des politiques ou autorités); d) bénéficiaires (nombre d'AMP/institutions pour qui cette activité constitue une priorité).

D'autres critères opérationnels ont ensuite été ajoutés : contenu / régularité des programmes de formation / expérience régionale ou internationale et possibilités de mise en réseau / coûts actuels, opportunités de financement ou éventuelles contributions bénévoles / complémentarité entre les initiatives existantes / adéquation des formats / langues possibles / documentation.

Selon ces critères, une sélection finale de 32 opportunités de formation a été analysée (points forts et points faibles). Elle est présentée en détail en Annexe IV et synthétisée dans le Tableau 5 :

|   | Organismes internationaux couvrant plusieurs sujets |                   |      |        |          | Organismes régionaux – spécifiques         |  |                        |         | Organismes nationaux |                              |      |       | En ligne     |             |      |                |
|---|---|-------------------|------|--------|----------|--|--|------------------------|---------|----------------------|------------------------------|------|-------|--------------|-------------|------|----------------|
|   | WWF, NOAA & RAC/SPA                                 | Cons. du Littoral | ATEN | CAMPAM | WWF/NOAA | FAO Marine & Inland Fisheries Serv.(FI RF) | Wageningen Univ. - Int'l Agric. Centre | Univ. Alicante - CIMAR | CIHEA M | SINP                 | Min. Environ. Rural & Marine | APAL | DGPNA | EUCC-Coastal | Unesco-IODE | CMSi | TNC-WWF-Ci-GtZ |
| <b>THEME DE FORMATION</b>   |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| <b>Gestion d'espèces et habitats spécifiques</b>                      |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Participation des acteurs; résolution des conflits                    |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Écologie et biodiversité marine de base                               |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Application de la réglementation dans l'AMP                           |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| <b>Systèmes de suivi, indicateurs biologiques et socioéconomiques</b> |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Gestion de la fréquentation, (plongée, activités nautiques)           |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| <b>Autofinancement et plans d'activités</b>                           |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Gestion des pêcheries locales   |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Planification spatiale marine et zonage de l'AMP                      |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| <b>Tourisme durable et industrie du tourisme</b>                      |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Planification de la gestion de l'AMP                                  |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Fondamentaux des AMP, administration et maintenance                   |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| <b>Conventions régionales et Réseaux</b>                              |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Éducation à l'Environnement et Communication                          |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Cadre juridique/institutionnel de l'AMP                               |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| SIG, recueil de données et gestion                                    |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |
| Natura 2000 en mer  |   |                   |      |        |          |  |  |                        |         |                      |                              |      |       |              |             |      |                |

Tableau 5 - Opportunités de formation clés pour les AMP en Méditerranée, classées par organisme et par thème (détails en Annexe IV-Tableau et Annexe V-Texte).

## SECTION III : LEÇONS TIRÉES

- Pour le développement et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités efficaces, offrant une gamme d'opportunités de formation visant à convertir les compétences et connaissances acquises en capacités permettant de faire face aux problèmes de gestion des ressources, la phase de conception du programme doit être particulièrement étudiée. Plus l'espace géographique concerné est vaste, plus les étapes de conception d'un programme de formation sont complexes. En effet, un espace géographique important comprend différents niveaux de capacités de gestion selon les praticiens, des cadres institutionnels et de gestion variés selon les pays, différents niveaux de volonté et d'engagement des politiques, et surtout des niveaux d'intérêt et d'engagement différents de la part des praticiens d'AMP (dans leur responsabilité de convertir les compétences et connaissances acquises lors de la formation et de les appliquer de manière claire et créative sur le terrain);

- Le programme de renforcement des capacités du Projet MedPAN Sud (en collaboration avec le Projet MedMPAnet – CAR/ASP) est un exemple type de programme très étendu géographiquement, présentant de nombreuses complexités décrites ci-dessus. 12 pays participent à ce programme et le niveau d'engagement et de soutien de chacun est différent. Le rapport à l'AMP pour chaque participant diffère aussi selon les pays, un grand nombre n'étant pas eux-mêmes praticiens d'AMP ou directement engagés dans la gestion de l'AMP. Les participants au Programme de Renforcement des Capacités de MedPAN Sud incluent des universitaires, des ONG, des agences gouvernementales, et dans une moindre mesure des gestionnaires et personnels d'AMP. En fait, de nombreux pays ne possèdent pas d'AMP, ou sont dans un processus de désignation, mais peu d'entre eux disposent de réseaux fonctionnels d'AMP, à l'exception de la Croatie ; et la Turquie, la Tunisie et l'Algérie avancent à grands pas dans cette direction;

- La diversité des participants et de leurs expériences professionnelles ont permis d'en apprendre beaucoup sur la structuration d'un programme répondant à l'ensemble de leurs intérêts et besoins. Les évaluations informelles menées sur les activités de formation passées et la littérature connexe (Hockings et al., 2005; Kopylova and Danilina Eds. 2011) ont permis de tirer des leçons intéressantes applicables aux futures formations développées pour ce type de public mixte;

- La sélection des animateurs doit respecter un équilibre entre les formateurs professionnels et les praticiens d'AMP expérimentés dans les sujets couverts par la formation (l'expérience directe et les études de cas personnels s'avèrent de très bons atouts pour l'apprentissage en classe);

- Le contenu du programme est mieux accueilli s'il est adapté au contexte Méditerranéen, incluant des approches de gestion et des études de cas géographiquement représentatives. Néanmoins, lorsqu'il n'existe pas suffisamment de points de références réels ou documentés, il peut s'avérer nécessaire d'utiliser des exemples provenant d'autres endroits dans le monde;

- Les meilleures expériences de cours sont celles offrant une formation pratique sur les moyens de faire face aux problèmes complexes de gestion des ressources et d'adopter des solutions de gestion appropriées;



- Un accompagnement post-formation et le partage d'expériences sont souvent cités comme composantes importantes permettant d'assurer la continuité du processus de formation;

- La diversité des approches (de l'apprentissage en classe aux échanges entre sites) favorise une démarche plus dimensionnelle et permet d'englober un public plus large allant des acteurs aux agences;

- Les modalités de formation les plus efficaces, notées (de 1 à 4) par les participants sont : les formations sur le tas, les formations courtes locales sur site, les formations internationales et échanges (toutes notées au dessus de 3); ensuite viennent les formations universitaires et les formations nationales (notées entre 2,5 et 3); puis les formations en ligne, les cours à distance et la documentation (notés en dessous de 2,5) (Hockings et al., 2005);

- Un programme de renforcement des capacités efficace dépend tout autant de la sélection des participants souhaitant s'investir professionnellement afin de renforcer leurs capacités, de les partager avec d'autres praticiens, et de structurer leurs responsabilités afin d'implanter de nouvelles compétences et connaissances sur le terrain;

- Tout programme de renforcement des capacités efficace requiert un système de soutien de l'infrastructure pour assurer la coordination du programme, la communication, l'évaluation et pour fournir un cadre de mise en œuvre comprenant un support technique sur le terrain et des programmes de petites subventions pour assurer les prochaines étapes;

- Si l'on souhaite véritablement utiliser les programmes de renforcement des capacités comme tremplins pour l'amélioration de l'efficacité de la gestion dans les AMP qui ne remplissent pas leurs objectifs de gestion, il faut s'engager à plus long terme dans le mécanisme de formation, pour s'assurer qu'à la fin d'un programme, les capacités et l'expertise soient garanties dans chaque pays, puis partagées, et qu'un flux continu d'opportunités de formation soit offert aux praticiens d'AMP.

## SECTION IV : RESSOURCES ET OUTILS EXISTANTS POUR LES GESTIONNAIRES D'AMP

### GUIDES ET OUTILS DE GESTION

Les guides et outils de gestion constituent des supports de gestion et d'apprentissage en dehors des formations. Bien que différentes ressources soient actuellement à la disposition des praticiens d'AMP, très peu d'entre elles sont en fait utilisées ou consultées régulièrement. Pour comprendre ce qui pourrait rendre ces ressources plus conviviales, des AMP ont été sollicitées afin de noter les outils de gestion existants, pour pouvoir identifier leurs limites et améliorer leur utilité. Les guides/outils d'information sur les problèmes de gestion (concernant notamment le suivi, la gestion de la fréquentation, la communication, etc.) sont indiqués en Annexe VI. Aujourd'hui, les praticiens d'AMP considèrent que les outils existants ne sont « pas utiles » car la plupart :

- ne sont pas adaptés au contexte méditerranéen ou local (AMP);
- manquent d'informations pratiques et de cas d'étude concrets pour la mise en œuvre;
- ne sont pas diffusés et facilement accessibles pour les gestionnaires d'AMP;
- ne sont pas suffisamment interactifs pour être efficaces en termes de sensibilisation et de diffusion;
- ne sont disponibles qu'en anglais ou en français (quelques exceptions en arabe, italien, turc);
- ne traitent pas ou commencent à peine à traiter des problématiques émergentes au niveau méditerranéen, telles que les invasions biologiques et le changement climatique.

En se basant sur les réponses du questionnaire, le Réseau MedPAN (MedPAN et partenaires) prévoit de développer plusieurs nouveaux outils afin de répondre aux besoins des gestionnaires. Les futurs outils potentiels sont présentés en Annexe VII.

### LES RESSOURCES EN LIGNE

Les ressources en ligne sur lesquelles le Réseau MedPAN travaille actuellement comprennent :

#### ***La base de données d'experts***

WWF-MedPO, le CAR/ASP et MedPAN ont construit une base de données d'experts (<http://experts.medpan.org>) pour les Aires Marines Protégées en Méditerranée fournissant des informations sur les experts, les meilleures pratiques et les solutions et outils de gestion pour la conservation marine et la gestion des AMP. Elle comprend l'organisme et les coordonnées des experts, leur domaine d'expertise, leur nationalité et les publications ou documents de formation développés par l'expert ou l'organisme. Cette base de données est actualisée et gérée par MedPAN.

#### ***Web Portal***

Le WWF, en collaboration avec MedPAN et le CAR/ASP, va développer un nouvel outil interactif d'apprentissage et de réseautage afin d'améliorer les capacités des décideurs locaux, des praticiens et des organisations de la société civile (OSC) en Méditerranée. Cet outil devrait inclure des opportunités d'apprentissage communes, des documents pour la formation, le contenu des programmes, etc. Cette plateforme constituera également un forum où les praticiens pourront partager des informations, assurer un suivi à distance et discuter avec la communauté méditerranéenne de l'environnement. Ce portail permettra aux praticiens d'AMP de communiquer entre eux, pour un coût presque nul, de partager les meilleures pratiques, et de consulter des collègues et experts. Des informations pourront être téléchargées et transférées (publications, études de cas, événements et réunions à venir), et des services de traduction pourront être proposés pour certains documents. La plateforme contiendra des liens vers la Base de Données des AMP (MAPAMED), vers les « laboratoires à ciel ouvert » et vers l'annuaire des experts en Méditerranée. Le portail sera lié au site internet du Réseau MedPAN ([www.medpan.org](http://www.medpan.org)) et de certains partenaires.

## SECTION V : RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Basées sur les leçons tirées de précédentes initiatives de renforcement des capacités, des recommandations peuvent être formulées pour orienter les futurs efforts de renforcement des capacités en Méditerranée, en prenant en compte les éléments suivants :

### PUBLIC CIBLE

Le public cible principal d'un futur programme de renforcement des capacités, adapté aux AMP et organisé dans le cadre du Réseau MedPAN, devrait être constitué de praticiens d'AMP et notamment :

1. Personnel national et gestionnaires d'AMP;
2. Techniciens et personnel de terrain (thèmes de gestion sur le terrain);
3. ONG et autres OSC impliquées dans les AMP ou apportant un soutien direct aux institutions des AMP.

Des participants spécifiques seront sélectionnés sur candidature selon leur motivation à apprendre, à contribuer au processus de formation, à partager les connaissances acquises sur leur site et à structurer des opportunités d'appliquer les compétences et les connaissances acquises dans leurs tâches au quotidien. Une lettre de recommandation et d'appui d'un superviseur ou de l'institution de chaque participant serait préférable afin de garantir le soutien et la motivation à s'engager dans l'apprentissage et l'application de nouvelles compétences et connaissances.

### PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

Les efforts de renforcement des capacités peuvent être adaptés à différentes échelles géographiques :

Au niveau régional : les formations peuvent englober des processus au niveau régional, favoriser la coopération, les échanges, les bonnes pratiques et les échanges d'expérience. Les formations régionales peuvent aussi orienter les formations nationales, grâce à la démarche de « formation des formateurs ».

Au niveau sous-régional : les formations peuvent aussi regrouper des pays ayant identifié des priorités de formation similaires ou des langues communes (ex : anglais, français, arabe). Les praticiens peuvent aussi être regroupés en fonction de l'étape de développement de leur AMP, de problématiques ou de besoins similaires. Enfin, les AMP peuvent être regroupées afin de favoriser la coopération transfrontalière, les processus sous-régionaux ou permettre l'accès à des schémas de financement sous-régionaux.

Au niveau national : les formations peuvent être adaptées aux besoins spécifiques des institutions nationales et/ou du réseau d'AMP dans un pays donné. Il serait préférable que ce type de formation (appuyée par des capacités et des experts régionaux) soit délivrée par des experts nationaux, éventuellement formés dans le cadre de la démarche « formation des formateurs ». Les formations au niveau national ne devraient pas favoriser le développement personnel ou professionnel d'individus, mais les participants devraient plutôt être impliqués dans des programmes nationaux et s'engager à implanter des formations de suivi et des activités sur le terrain dans leurs pays.

Au niveau de l'AMP : les formations peuvent être délivrées à travers les réseaux d'AMP ou aux AMP individuellement, selon les besoins. La formation d'AMP par d'autres AMP pourrait être une formule à promouvoir, lorsque les capacités sont présentes, pour encourager la coopération et le transfert des connaissances. Cela peut s'avérer particulièrement intéressant dans le cadre de programmes nationaux de renforcement des capacités.

## CYCLE DE FORMATION

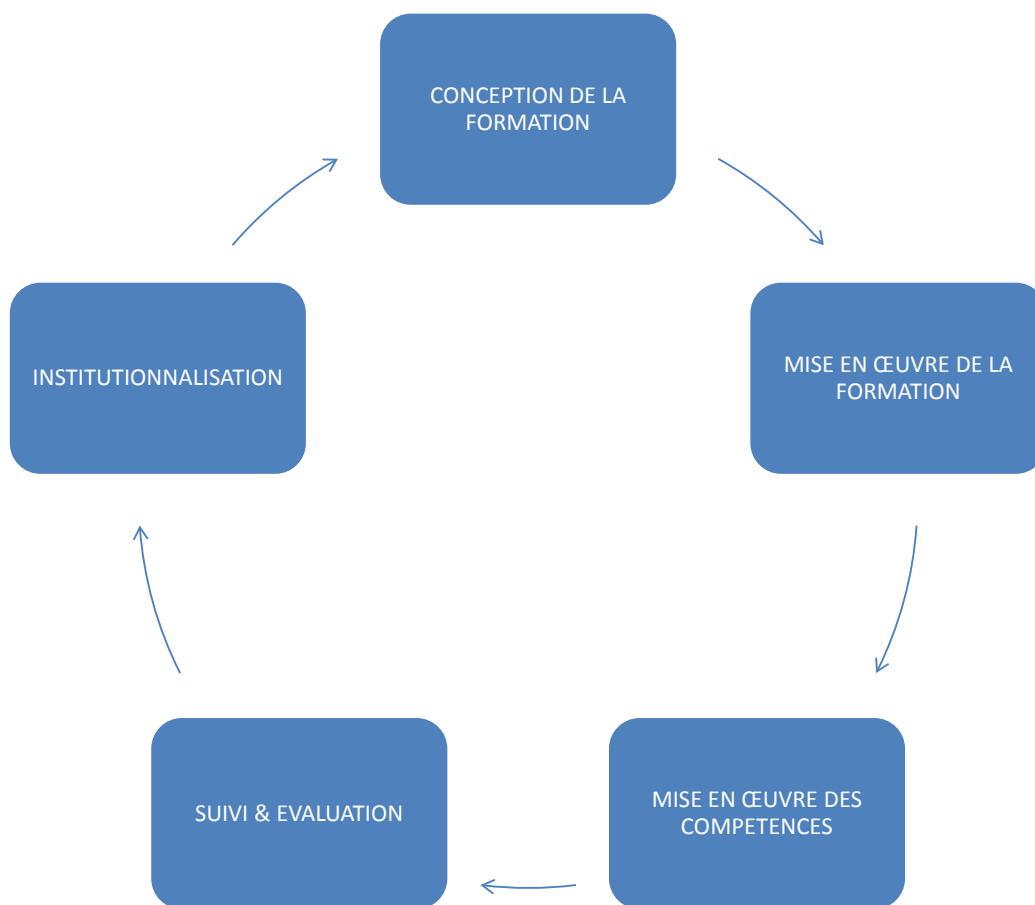


Schéma 1 : Cycle de formation en renforcement des capacités

Chaque cycle de formation comprend 4 phases :

### **1. Conception de la formation**

Élaboration du programme, objectifs de formation, calendrier et identification des besoins des participants à préparer bien avant la formation prévue. Les participants devraient contribuer activement à l'élaboration du contenu du programme en amont pour garantir que chaque activité de formation réponde à leurs objectifs. L'implication directe des participants permet de mieux répondre à leurs priorités.

### **2. Ateliers de formation**

Les formations en classe sont préférables aux formations en ligne (e-learning). C'est un point clé en Méditerranée où la plupart des connaissances sont transférées « en personne ». Les participants bénéficient pleinement des formateurs et de leurs expériences variées, ainsi que de leurs connaissances directes du sujet. Des cas d'études sont également nécessaires pour mettre en avant les réussites (success stories) et comprendre les enjeux, notamment lorsqu'ils sont en rapport avec le contexte méditerranéen. Les participants devraient avoir des profils clairement définis et un rôle professionnel homogène afin d'être à la hauteur de l'objectif d'apprentissage et de minimiser les lacunes sur le plan des connaissances. Le contenu du programme doit mêler la théorie et la pratique, et appliquer un processus d'apprentissage par la pratique. Les formations sont de préférence participatives, animées par des personnes qualifiées, et basées sur une dynamique de groupe, permettant aux participants de contribuer directement au contenu du programme. Elles incluront des activités, des tests et des études de cas qui ne doivent pas être

présentées de manière trop scolaire.

Les formations devraient de préférence être gratuites, durer entre 3 et 7 jours, et inclure une éventuelle visite sur le terrain. Le nombre de participants ne devraient pas dépasser 30 à 35 individus par session pour optimiser le transfert de connaissances et l'apprentissage par les pairs. Les aspects logistiques sont particulièrement importants (lieu, époque de l'année et organisation des visites sur le terrain).

### **3. Mise en œuvre des compétences**

Il est essentiel d'appliquer sur site ce qui a été appris en cours. Des programmes et outils d'aide devraient être mis à disposition pour que les participants, le personnel de l'AMP et les praticiens disposent des ressources nécessaires à l'application de leurs nouvelles capacités. Ces outils de formation peuvent comprendre : a) l'échange de meilleures pratiques par des échanges sur le terrain/jumelage, comme les visites d'étude sur d'autres AMP dans un pays partenaire; ou par des formations pratiques spécifiques en « labo à ciel ouvert » tenues dans des AMP où les meilleures pratiques sur le terrain ont été développées. Le Tableau 4 présente un exemple des AMP possédant l'ensemble des compétences et la capacité d'organiser des activités de formation sur certains sujets spécifiques. Les AMP capables de transférer des connaissances à d'autres AMP devraient aussi être identifiées et intégrées dans une nouvelle couche de données de la base de données d'AMP en Méditerranée (MAPAMED); b) appuyer la mise en œuvre des projets/activités sur le terrain : les formateurs devraient encourager les participants à préparer des projets à la fin de chaque formation (voir accords de mise en œuvre WWF-CAR/ASP-NOAA). Des petites subventions peuvent aussi être obtenues pour faciliter les échanges sur le terrain, mettre en œuvre les connaissances acquises lors des formations, organiser les programmes de suivi ou pour participer à des événements internationaux.

### **4. Suivi et Évaluation**

L'évaluation des résultats et de l'efficacité de la formation, des contenus, des retours des participants et de la mise en œuvre des compétences est une composante essentielle du programme de renforcement des capacités qui permet de l'adapter aux besoins du public et de garantir que les capacités sont bien renforcées (responsabilité du participant). Les deux types d'évaluations possibles sont :

**a) L'évaluation à court-terme** : menée à la fin de chaque formation, à l'aide d'un questionnaire permettant aux participants et aux animateurs d'évaluer leur apprentissage et la valeur du contenu d'une formation.

**b) L'évaluation à long-terme** : menée après 3 à 5 années de renforcement des capacités, elle permet d'évaluer si les activités de formation engendrent effectivement une amélioration des capacités de gestion pour les praticiens d'AMP. L'évaluation peut concerner des activités de gestion spécifiques (réalisations) ou les résultats de ces activités (résultats). L'évaluation des besoins devrait être effectuée tous les cinq ans afin d'obtenir un aperçu de la situation au niveau régional, et de réévaluer les priorités. Sur cette base, les programmes devront probablement être revus et actualisés. Les formations peuvent être adaptées en fonction du public (des personnels d'AMP aux praticiens au niveau national) ou à un pays ou une sous-région géographique en particulier.

### **5. Institutionnalisation**

Le renforcement des capacités devrait toujours être considéré comme un investissement institutionnel à long-terme. Cependant, s'il est intégré dès l'élaboration initiale du programme, il ne devrait pas constituer un investissement financier à long-terme. Les personnels d'AMP changent d'emploi et acquièrent des capacités ailleurs. Le nouveau personnel recruté requiert une formation. Le personnel en place est confronté à de nouveaux besoins et des problématiques émergentes. Les autorités de gestion des AMP peuvent changer institutionnellement et en termes de responsabilité et d'autorité. Comment organiser les programmes adaptés, les leçons tirées, les connaissances et l'expertise pour qu'ils soient accessibles en continu ? Comment les structurer dans un programme de renforcement des capacités ? Comment faire en sorte qu'ils soient toujours



accessibles ? Voici quelques exemples d'élaboration de programmes de renforcement des capacités institutionnalisés :

- **Les réseaux d'apprentissage** : comme l'expérience le démontre sur d'autres sites (WIOMSA dans l'Océan Indien occidental ou CaMPAM dans les Caraïbes), les réseaux de renforcement des capacités peuvent être un moyen utile pour échanger les informations, promouvoir le partage des connaissances et généraliser les efforts de renforcement des capacités. Ces réseaux permettent aussi de faciliter les échanges avec les pairs, entre formateurs et formés.
- **Une équipe d'accompagnement, de mentors et/ou de support technique** : pour fournir et garantir un support continu aux personnels d'AMP qui appliquent les compétences sur le terrain.
- **Un groupe central de formateurs** : peut être nécessaire pour développer les programmes et représenter une équipe centrale capable d'encadrer les formations. Cette équipe ne serait pas forcément composée de spécialistes, mais plutôt d'experts en renforcement des capacités ayant une connaissance générale des AMP en Méditerranée et des besoins en gestion des AMP. Le groupe contribuera au développement de programmes, à la préparation de manuels et documentations, et pourra collaborer à la formation des formateurs ainsi qu'à toutes les étapes du cycle de formation. Des intervenants ou experts ad-hoc seront engagés par cette équipe pour chaque formation spécifique.
- **Un groupe d'experts** : pourrait être utile pour compléter le groupe de formateurs, et fournir des compétences supplémentaires. Un réseau de personnes-ressources, d'experts et/ou d'organismes de formation devrait être monté et disponible via la Base de Données d'Experts ([experts.medpan.org](http://experts.medpan.org)). Les membres de l'équipe seront sélectionnés sur CV et incluront des animateurs/formateurs qualifiés connaissant bien le programme et ayant un maximum d'expérience dans le domaine des aires marines protégées.
- **Programme de formation des formateurs (ToT)** : un tel programme est vivement recommandé pour soutenir les efforts régionaux et nationaux. Les experts régionaux d'AMP, les scientifiques, les acteurs du gouvernement et le personnel d'AMP pourraient accéder à ce programme. L'objectif principal consiste à fournir aux participants des compétences de base en tant que formateur, permettant l'acquisition de moyens pratiques afin d'améliorer et de faciliter l'interaction avec un public, en leur apprenant à utiliser des méthodes de formation (jeux, brainstorming, travail en petits groupes, etc.) et à communiquer avec un groupe. Cela permettra aux experts ainsi formés d'acquérir des compétences certifiées et une approche commune de la formation régionale dans les AMP. Selon Kopylova et Danilina (2011), un cours devrait généralement durer 4 jours et comprendre une session finale permettant aux participants de profiler leur propre projet, qui pourra ensuite être poursuivi chez eux avec les accompagnants.
- **Formateurs nationaux** : les formateurs nationaux peuvent aussi être intégrés à l'équipe dédiée à la formation des formateurs. Les participants seront sélectionnés parmi les personnes impliquées dans des initiatives nationales ou des organismes de formation, qui s'engagent à implanter des formations dans leurs pays. Les formateurs nationaux pourraient être formés au niveau national et bénéficier des programmes de résolution des problèmes, de formation des formateurs et d'autres outils d'aide. Les documents disponibles pourront leur être transmis pour les adapter au contexte national et les traduire dans leur langue nationale.
- **Formation des rangers et du personnel sur le terrain** : un ensemble de formations, animées par des formateurs nationaux, serait délivré dans la langue nationale, et pourrait inclure une familiarisation avec les documents disponibles en ligne, suivi d'un cours de 2 à 5 jours (comprenant quelques sessions en classe, mais surtout des sessions pratiques) afin d'organiser et de répondre aux besoins de gestion locaux. Les participants pourront recevoir un certificat, et suite à leur formation, des échanges thématiques sur le terrain et avec les pairs pourraient aussi être intéressants et motivants. Les rangers et le personnel sur le terrain pourraient bénéficier d'échanges entre AMP afin de partager les meilleures pratiques, de permettre le transfert de connaissances et d'acquérir une expertise sur le terrain.

- **Certification du programme** : en partenariat avec des institutions accréditées, les formations pourraient offrir l'opportunité aux participants d'être certifiés et de recevoir des crédits pour un éventuel diplôme de premier ou deuxième cycle. Cette certification permettrait de garantir la qualité, le suivi et l'évaluation du programme. Actuellement, il n'existe pas de programme de renforcement des capacités certifié en Méditerranée. Une certification pourrait augmenter la valeur et l'intérêt du programme (voir les cas de NEETCE, ou MPA-PRO/IUCN-WCPA en Annexe V), et permettre de maintenir le personnel et les formateurs, promouvoir l'évolution de carrières, la motivation et augmenter le nombre de membres d'un réseau professionnel.
- **Gestion institutionnelle** : l'identification d'une institution nationale appropriée est nécessaire pour assurer le développement du programme existant, la coordination de formateurs, la coordination et la réalisation d'activités de renforcement des capacités, le soutien administratif et la communication avec les pays et réseaux d'AMP participants.
- **Développer le soutien et la volonté politique** : il s'agit d'un processus continu avec les agences gouvernementales, les ministres et les décideurs dont dépend l'éventuelle réussite d'une AMP, en établissant des politiques cohérentes, en planifiant et en budgétisant des décisions incluant la conservation et la gestion d'aires protégées dans les processus de planification actuels et futurs. Un processus continu d'éducation, de sensibilisation et de renforcement des capacités des plus hauts échelons gouvernementaux (au niveau local, provincial, ou national) est essentiel pour assurer le renforcement des capacités dans les AMP.

## **SECTION VI : MÉCANISME D'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

### **COORDINATION**

Pour garantir un mécanisme de formation efficace, plusieurs organismes en Méditerranée devront œuvrer ensemble afin de répondre aux besoins des praticiens d'AMP. Le mécanisme coordonné doit garantir la flexibilité des actions de coopération, tout en permettant aux organismes individuels de fonctionner indépendamment pour leurs propres missions. Des activités et formations coordonnées ou d'autres efforts de renforcement des capacités peuvent être planifiés et mis en œuvre selon les besoins du programme (voir portée géographique ci-dessus). Des opportunités de financement communes devraient aussi être recherchées pour assurer le financement du mécanisme de formation. Des MoU et autres outils de coopération peuvent être mis en place afin d'assurer une coopération transparente et efficace.

Le mécanisme de formation devrait être mis en œuvre en deux étapes : la première étape étant le développement d'un cadre commun permettant de poursuivre les initiatives de différents organismes. Elle garantirait cohérence et coordination. La deuxième étape, à laquelle plusieurs organismes peuvent contribuer directement, sera mise en œuvre une fois qu'une coopération et une coordination solides seront atteintes dans les activités menées par les organismes.

### **ÉQUIPE DE COORDINATION**

Elle devrait être intégrée par les institutions régionales engagées dans les activités de renforcement des capacités pour les AMP, et disposée à contribuer, avec les ressources et le personnel disponibles, à la mise en œuvre de la première étape du mécanisme de formation. L'équipe de coordination comprend actuellement le Conservatoire du Littoral, EUROPARC, UICN-Med, MedPAN, le CAR/ASP, WWF, l'ATEN et l'Agence des Aires Marines Protégées.

L'équipe de coordination vise à développer et maintenir la vision stratégique et les objectifs, et à soutenir la réalisation du programme.

Elle garantira la cohérence nécessaire et la coordination entre les organismes, elle sera chargée de communiquer les contenus des programmes, les résultats et les opportunités, et de les développer dans leurs propres activités. Les organismes participants contribueront aussi au développement des programmes en fournissant support technique, suivi et évaluation, et avec des actions de recherche de financement.

Au début, le programme ne disposera pas d'un coordinateur officiel, mais un point focal ou interlocuteur général pourra être désigné, et une image propre à l'ensemble du programme pourra être créée. Le WWF est peut-être l'organisme le plus à même d'accueillir le point focal.

### **ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE LA PREMIÈRE PHASE DE DÉVELOPPEMENT**

Les partenaires de l'équipe de coordination sont d'accord pour partager leur expertise et leurs ressources afin de lancer la première étape du mécanisme d'exécution du programme de renforcement des capacités. Chaque organisme peut contribuer au programme de la manière suivante :

Conservatoire du Littoral (CdL) : leur expertise concerne les formations sur le terrain et sur le tas. Le CdL peut appliquer la méthode d'apprentissage par la pratique pour des sujets tels que

la gestion d'espèces et d'habitats spécifiques, la planification de la gestion, la gestion de la fréquentation et le suivi scientifique (Tableau 6).

Fédération Europarc : EuroParc a acquis une expertise dans plusieurs domaines et peut développer des formations régionales sur différents thèmes (voir Tableau 6), tels que l'éducation à l'environnement, le tourisme durable et la gestion de la fréquentation, et notamment sur les problématiques liées aux activités de communication, ou sur le partage des meilleures pratiques entre sites.

UICN - Centre de coopération pour la Méditerranée : L'UICN-Med est en contact avec ses organismes régionaux membres et les experts des Commissions des Aires Protégées, de Survie des espèces et notamment d'Éducation à l'Environnement. Ils ont de l'expérience en formation et dans les activités et outils d'e-learning.

MedPAN : fonctionne en réseau, fait le lien entre différentes activités de formation, facilite les échanges et formations entre AMP et diffuse les informations et outils à travers la région. MedPAN peut identifier et générer une base de données des « labos à ciel ouvert » pour l'expérience sur le terrain, entretenir la base de données d'AMP et améliorer la base de données d'experts en l'adaptant aux nouveaux besoins en renforcement des capacités.

Le CAR/ASP : peut développer des formations au niveau régional et national en appliquant des programmes déjà développés sur différents sujets tels que les questions juridiques et les conventions régionales, la gestion d'habitats et d'espèces spécifiques et la planification de la gestion des AMP. Le CAR/ASP peut contribuer à des efforts de renforcement des capacités nationaux et peut soutenir le WWF dans la mise en œuvre du programme de formation des formateurs.

WWF (en partenariat avec NOAA) : le WWF peut gérer la coordination globale du programme, et notamment le développement de la composante régionale, du programme de « formation des formateurs » et les échanges sur le terrain entre AMP. Le WWF peut aussi animer une série de formations régionales en utilisant l'expertise et les programmes existants (Tableau 6). Il peut soutenir le développement de programmes de renforcement des capacités nationaux et faire partie de l'équipe de résolution des problèmes. Il peut également soutenir la mise en œuvre des compétences suite aux formations régionales et gérer le portail en ligne.

ATEN : L'ATEN dispose d'un réseau d'experts ayant l'expérience et les capacités pour mener des formations. L'ATEN fera le lien avec les experts disponibles et pourrait ouvrir certaines formations à un plus large public de gestionnaires d'AMP (de pays francophones). L'ATEN partagera son expertise en ingénierie de la formation basée sur les compétences.

D'autres organismes régionaux peuvent soutenir le développement du programme sur des thèmes spécifiques, par exemple la FAO/CGPM pour la gestion de la pêche, ACCOBAMS pour les cétacés et plusieurs universités pourraient mettre à disposition des formateurs et leur expertise sur différents sujets.

| Niveau de formation                     |                  | Thème  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------------------|--|------|------|------|------|------|
| Formation des formateurs                | WWF/NOAA         | à décider                                    |      |      |      |      |      |
| Régional                                | WWF-EUROPARC     | Tourisme durable                             |      |      |      |      |      |
| Régional                                | WWF/NOAA-RAC/SPA | Planification de la gestion de l'AMP         |      |      |      |      |      |
| Régional                                | WWF/NOAA         | Implication des acteurs                      |      |      |      |      |      |
| Régional                                | WWF/NOAA         | Application de la réglementation/patrouilles |      |      |      |      |      |
| Régional                                | WWF/NOAA         | Autofinancement                              |      |      |      |      |      |
| Régional                                | WWF/NOAA         | Gestion de la pêche                          |      |      |      |      |      |
| Régional                                | WWF/NOAA         | Zonage de l'AMP                              |      |      |      |      |      |
| Régional                                | WWF/NOAA         | Fondamentaux des AMP                         |      |      |      |      |      |
| Régional                                | Université       | Biologie marine                              |      |      |      |      |      |
| Extras                                  | à décider        | Gestion des sites Natura 2000                |      |      |      |      |      |
| Régional                                | CAR/ASP          | Conservation des habitats et espèces         |      |      |      |      |      |
| Régional                                | CAR/ASP          | Conventions régionales                       |      |      |      |      |      |
| Extras                                  | MedPAN-WWF-UICN  | Fondamentaux sur le changement climatique    |      |      |      |      |      |
| Régional                                | EUROPARC         | Gestion de la fréquentation                  |      |      |      |      |      |
| Régional                                | EUROPARC         | Education à l'environnement                  |      |      |      |      |      |
| Formation sur le terrain /sous-régional | CdL              | Suivi scientifique                           |      |      |      |      |      |
| Formation sur le terrain /sous-régional | CdL              | Conservation des habitats et espèces         |      |      |      |      |      |
| Formation sur le terrain /sous-régional | CdL              | Planification de la gestion de l'AMP         |      |      |      |      |      |
| Formation sur le terrain /sous-régional | CdL              | Gestion de la fréquentation                  |      |      |      |      |      |

Tableau 6 - Plan de mise en œuvre proposé pour la 1ère étape du mécanisme d'exécution